



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 23 mai 2022

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 86 du Règlement du Conseil Général de la commune de La Chaux,
- Loi du 28 février 1956 sur les communes,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2021.

ORGANISATION

La Municipalité 2016-2021 (jusqu'au 30 juin 2021)

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2021 à fin juin 2026.

La Municipalité est composée de :

- M. Jean-François Guex, vice-Syndic
- Mme Catherine Guex, Municipale
- M. Pascal Rossy, Municipal
- M. Cédric Dépraz, Municipal.

La Municipalité 2021-2026 (dès le 1^{er} juillet 2021)

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2021 à fin juin 2026.

La Municipalité est composée de :

- M. Pascal Rossy, Syndic
- Mme Catherine Guex, Municipale
- Mme Mary-Laure Etienne, Municipale
- M. Michel David, Municipal
- M. Cédric Dépraz, Municipal.

Mme Catherine Guex est vice-Syndique du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2022, M. Cédric Dépraz vice-Syndic du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2023, Mme Mary-Laure Etienne vice-Syndique du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2025 et M. Michel David du 1^{er} avril 2025 au 30 juin 2026.

Conseil général (jusqu'au 30 juin 2021)

M. François Egger a été réélu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil est Mme Tiziana Corset. Le bureau du Conseil est constitué de Mme Kadem Guex, vice-présidente, MM. Gilles Roques et Michel David, scrutateurs (Mmes Anne Moll et Déborah Riplinger, scrutatrices suppléantes).

Sont membres de la Commission de gestion et des finances : MM. Stéphane Ducrest, président, Patrick de Bruyne, Patrick Corset, David Conne et Mme Anne Moll.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont MM. Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne et Bernard Dufour.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthalez, ASICoPe, est Mme Amélie Chanson (Mme Hélène Pidoux, suppléante).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Hélène Pidoux (M. Alain Bonnefoy, suppléant).

Le délégué du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est M. Alain Bonnefoy (Mme Hélène Pidoux, suppléante).

Séances du Conseil général (jusqu'au 30 juin 2021)

Le Président François Egger a dirigé les débats d'une séance, le 10 juin 2021, au cours de laquelle le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
42/2016-21	Comptes communaux et rapport de gestion 2020	10.06.2021
43/2016-21	Demande d'autorisation pour l'achat de la parcelle no 89 sise à la Route de la Cantonale	10.06.2021
44/2016-21	Demande d'autorisation pour la vente d'une zone de jardin sur la parcelle communale no 45	10.06.2021

Conseil général (dès le 1er juillet 2021)

M. François Egger a été réélu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil est Mme Anne Moll. Le bureau du Conseil est constitué de Mme Kadem Guex, vice-présidente, Mme Deborah Riplinger et M. Gilles Roques, scrutateurs (MM. Laurent Métraux et Alain Martin scrutateurs suppléants).

Sont membres de la Commission de gestion et des finances : MM. David Conne, Président, Stéphane Ducrest, Patrick Corset, Alain Bonnefoy et Mathieu Besson.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont Mme Tiziana Corset et MM. Stéphane Ducrest et Patrick de Bruyne.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthalez, ASICoPe, est Mme Hélène Bolanz (Mme Amélie Chanson, suppléante).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASICOVV, est Mme Tiziana Corset (Mme Laure Pingoud, suppléante).

La déléguée du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est Mme Amélie Chanson (M. Alain Bonnefoy, suppléant).

Séances du Conseil général (dès le 1^{er} juillet 2021)

Le Président François Egger a dirigé les débats de deux séances, les 23 septembre et 2 décembre 2021, au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

No	OBJETS	DATES
01/2021-26	Délégations de compétence du Conseil général à la Municipalité pour la durée de la législature 2021-2026	23.09.2021
02/2021-26	Arrêté d'imposition 2022	23.09.2021
03/2021-26	Budget 2022	02.12.2021
04/2021-26	Plafond d'endettement	02.12.2021

Dicastères de la Municipalité (jusqu'au 30 juin 2021)

Ressources humaines, informatique

Cédric Dépraz

(suppléant : Jean-François Guex)

Energie

Domaines

Cimetière

Déchets

(suppléante : Catherine Guex)

Routes

Police des constructions

Services industriels

Sécurité publique

Pascal Rossy

(suppléant : Cédric Dépraz)

Finances

Urbanisme

Mobilité

Patrimoine bâti

Culture

Jean-François Guex

(suppléant : Pascal Rossy)

Écoles

Jeunesse

Activités sociales / Aînés

Paroisse

Conciergerie

Catherine Guex

(suppléant : Jean-François Guex)

Dicastères de la Municipalité (dès le 1^{er} juillet 2021)

Administration générale Urbanisme et Police des constructions Service industriels	Pascal Rossy (<i>suppléante: Catherine Guex</i>) (<i>suppléant : Cédric Dépraz</i>) (<i>suppléant : Michel David</i>)
Finances Domaines Ressources humaines, informatique	Cédric Dépraz (<i>suppléant : Pascal Rossy</i>) (<i>suppléant : Michel David</i>) (<i>suppléant : Michel David</i>)
Jeunesse et aînés Ecoles Affaires sociales Sport et Culture Paroisses	Catherine Guex (<i>suppléant : Michel David</i>)
Sécurité publique	Mary-Laure Etienne (<i>suppléant : Pascal Rossy</i>)
Tourisme, mobilité Patrimoine bâti	(<i>suppléant Pascal Rossy</i>)
Routes Cimetière Energie Déchets	Michel David (<i>suppléant : Pascal Rossy</i>) (<i>suppléant : Cédric Dépraz</i>)

Séances de la Municipalité et représentation

La Municipalité se réunit le lundi soir de 18h.00 à env. 21h00.

En 2021, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- La transformation de la laiterie
- Les mesures découlant de la Covid-19
- Le plan général d'affectation
- La police des constructions
- L'entretien et la location des bâtiments communaux
- La renaturation et la sécurisation du Veyron
- Le suivi de la gestion des déchets
- Le jumelage avec Saoû
- Le personnel communal
- Etc.

1. Dicastères de Jean-François Guex (jusqu'au 30 juin 2021)

Finances

Le premier semestre reste dans la continuité de la pandémie. La prudence financière reste de mise. Dans cette optique, aucun investissement conséquent n'a été planifié. Et il n'y a pas eu de dépassement de budget.

Patrimoine bâti

Laiterie : les travaux de transformation se sont terminés au printemps. Reste à aménager la partie « carnotzet communal » qui se trouve dans le sous-sol du bâtiment. Afin de permettre à la Municipalité la vente d'un ou plusieurs logements, une PPE a été créée par Me Thonney, Notaire à La Sarraz.

Les locataires de 5 appartements ont emménagé en mai et juin, dont un logement avec droit d'emption pour une vente à terme. Un appartement et deux places de parc ont été vendus.

Les autres bâtiments communaux sont entretenus de manière régulière.

2. Dicastères de Pascal Rossy

Routes (jusqu'au 30 juin 2021)

Suite aux importants travaux de transformation de la laiterie et de la création d'un pavillon « épicerie », la Municipalité a profité de réaménager complètement les espaces entre la route cantonale et la rue de l'Eglise.

Dans cet espace, afin de modérer le trafic tout en permettant aux usagers de circuler facilement, un tronçon de la rue des Pâquis a été fermé à la circulation. Celui-ci est maintenant en sens unique et passe désormais derrière le bâtiment de la laiterie. Il permet ainsi de desservir les places de parc dédiées aux appartements du bâtiment communal.

Au début de la rue des Pâquis, 3 places de parc ont été aménagées. Elles sont dédiées aux utilisateurs de l'épicerie, du bancomat et de la place de jeux.

La fermeture d'un tronçon de la rue de la Laiterie juste avant de déboucher sur la rue de l'Eglise a permis la création de 4 places de parc. Celle-ci sont louées à des habitants du village.

Afin d'éviter une zone sombre derrière la laiterie de nuit, notre prestataire de service a implanté un mât d'éclairage public avec un luminaire LED.

Pour le reste des routes et chemins communaux, un entretien courant a été effectué.

STEP (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

Une entreprise de prestations de service s'occupe de l'aspect technique des installations et supervise notre collaborateur communal ainsi que son remplaçant dans le bon fonctionnement de notre STEP.

Le changement de produit déphosphatant et un suivi régulier des installations de traitement des eaux usées ont permis aux résultats des analyses mensuelles effectués par le canton de rentrer dans les normes actuellement en vigueur.

Régulièrement, le surplus de nos boues d'épuration est évacué à la STEP de Penthaz par un transporteur régional afin d'y être déshydratées puis acheminées à la STEP de Vidy pour les incinérer.

Malgré le bon fonctionnement de nos installations de traitement des eaux usées mais, avec déjà 30 ans d'utilisation sur une durée de vie moyenne de 40 à 50 ans, La Municipalité a souhaité rejoindre le projet de la future STEP intercommunale de l'Épuration Haute Venoge Veyron (EHVV).

Cette future STEP intercommunale traitera les eaux usées et les micropolluants de 15 communes situées dans un bassin entre l'Isle et Orny.

La principale charge de travail actuelle du comité de pilotage (COPIL) est de créer l'association intercommunale. Pour superviser et coacher le COPIL, celui-ci a décidé de s'entourer d'un bureau d'ingénieur spécialisé dans l'épuration des eaux usées et la réalisation de STEP.

Service du feu (jusqu'au 30 juin 2021)

Le service du feu villageois est regroupé depuis 2012 au sein du SDIS (service de défense contre l'incendie et de secours) Région Venoge. Les pompiers de notre commune sont incorporés dans le DAP Z5 stationné à Grancy et Chevilly, commandé par le capitaine Olivier Bovey.

Service des eaux (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

La surveillance de notre réseau d'eau potable est assurée par notre collaborateur communal avec la fonction d'exploitant de réseau. Il est secondé par le fontainier de la commune de Cossonay.

Un contrôle régulier et une manipulation de toutes les bornes-hydrantes ainsi que les vannes de secteur du réseau d'eau potable communal est effectué par un prestataire de service agréé à cette fonction.

Le réseau intercommunal d'eau potable de Vy de Mauraz remplit toutes les attentes des 8 communes qu'il dessert. L'administration est assurée par un municipal de chaque commune ; les tâches de secrétariat et de trésorerie incombent à la commune de Cossonay.

Le fontainier de Cossonay et ses deux collègues exploitants de réseau (et collaborateurs des communes de Cuarnens et de La Chaux) s'occupent du fonctionnement et de l'autocontrôle du réseau de Vy de Mauraz.

Dans le but de satisfaire aux nombreuses sollicitations des différents services cantonaux et, de pouvoir engager des collaborateurs pour assurer la tâche de l'autocontrôle et du fonctionnement du réseau de Vy de Mauraz, les communes signataires de la convention de 2011 ont décidé de créer une association intercommunale.

Un long processus juridique, financier et parfois émotionnel selon les sujets devrait permettre à l'association intercommunale de voir le jour au 1^{er} janvier 2024.

Services industriels (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021)

Profitant des importants travaux routiers à la rue des Pâquis et la rue de la Laiterie, la Municipalité a souhaité créer, changer et modifier plusieurs collecteurs d'eaux claires. Le diamètre des nouvelles infrastructures a été augmenté et plusieurs grilles de collecte des eaux claires ont été aménagées afin d'évacuer au mieux les eaux de pluie et de fonte des neiges.

3. Dicastères de Pascal Rossy (dès le 1^{er} juillet 2021)

Administration générale

Le service de l'administration générale comprend le greffe municipal et le contrôle des habitants.

Mme Sandrine Bühler occupe le poste de secrétaire municipale à 50%. Elle répond parfaitement à cette fonction, à la grande satisfaction de la Municipalité.

Mme Bühler tient à jour le site internet de la commune. Il offre de manière facilement accessible les informations de base utiles à tout un chacun, notamment des services en ligne.

La secrétaire municipale est en contact permanent avec les citoyens et leur rend les services nécessaires avec beaucoup de gentillesse et un sourire radieux.

Les outils de gestion et de contrôle mis en place pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité sont mis à jour et améliorés en continu : agenda, liste des points en suspens, procès-verbaux de la Municipalité, ordre du jour, gestion des séances, feuilles de vacances et contrôle, gestion et lecture du courrier, gestion et contrôle des factures, etc.

Le poste de préposée au contrôle des habitants a été effectué avec un grand professionnalisme par Mme Thérèse Boffa jusqu'à son très regretté décès.

Mme Dominique Mariller-Baumgartner a assuré l'intérim de cette fonction jusqu'à la fin de l'année.

La bourse communale est tenue par M. Marcel Grand qui travaille pour plusieurs communes chez GRF-fiduciaire.

Urbanisme

Le plan général d'affectation communal (PGA) a occupé de nombreuses heures M. Jean-François Guex jusqu'au 30 juin 2021 puis M. Pascal Rossy pour la fin de l'année 2021.

Février 2021, la commune de La Chaux transmet à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) la nouvelle version révisée du projet pour examen préalable complémentaire, intégrant les corrections relatives au PAC Venoge, selon les données transmises par le canton en décembre 2020, et les modifications de projet qui en découlent.

Mars 2021, la DGTL confirme que la mise à jour du traitement des dangers naturels dans le projet de révision du PGA n'est plus exigée.

Dans son rapport d'examen préalable complémentaire de mai 2021, la DGTL préavise négativement le maintien de toutes les extensions de la zone à bâtir projetées, alors qu'elle a pourtant préavisé positivement le maintien de celle de la parcelle du Battoir (parcelle n° 99) en novembre 2020. Elle demande également que l'espace réservé aux eaux (ERE) ne figure finalement plus sur le projet communal, contrairement à ce qu'elle a exigé en octobre 2020.

La DGTL préavise positivement l'affectation du secteur du terrain de football en zone d'installations (para-)publiques et propose l'extension de la zone de centre à prescriptions spéciales dans le secteur des Pâquis (parcelles n° 44 et 45).

Le projet de révision du PGA est mis à jour compte tenu de ce dernier rapport d'examen préalable en vue d'une nouvelle enquête complémentaire en 2022.

La Municipalité a chargé son mandataire d'établir les documents nécessaires à la future mise à l'enquête. Il doit rédiger un complément au rapport explicatif selon art. 47 OAT, modifier le règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions ainsi que le plan général d'affectation échelle 1/5000 et le plan général d'affectation secteur du village, échelle 1/1000.

Police des constructions

Pour le bonheur de tous, notre village continue de se développer et se rénover. Preuves en sont les nombreuses demandes de permis de construire soumises à la Municipalité en 2021.

Sur l'ensemble de l'année, nous avons reçu 7 demandes d'autorisations municipales de construire et 7 demandes de mises à l'enquête publiques. Toutes ces demandes ont obtenu un permis de construire.

Pour rappel, la commune de La Chaux mandate le Service Technique de Cossonay (STC) pour étudier et contrôler les projets de mise à l'enquête publique. Le STC vérifie les aspects liés au respect des différents règlements communaux ainsi que la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

4. Dicastères de Cédric Dépraz (jusqu'au 30 juin 2021)

Forêts

L'entretien de nos forêts communales se poursuit selon le rythme fixé par notre plan de gestion forestier. La Municipalité continue à rechercher des synergies entre notre population désireuse

d'acquérir du bois de feu et des partenaires sur le territoire communal ayant les autorisations de travailler en forêt, afin de minimiser au maximum les coûts.

Déchets

Aucune intervention ou activité spécifique sur les 6 premiers mois de l'année. Les résultats globaux sont détaillés au point 8 par M. Michel David, municipal en charges des déchets au 31 décembre 2021.

Veyron

L'élimination des plantes invasives était à la charge de commune jusqu'en 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Etat a repris en charge les frais générés par la lutte contre ces plantes invasives. Seul l'élimination des déchets reste à la charge des communes. Il en résultera une baisse des coûts sur ce poste dans le budget de notre commune.

5. Dicastères de Cédric Dépraz (dès le 1^{er} juillet 2021)

Finances

Cette année encore la Municipalité s'est concentrée sur les travaux budgétés, sans entrer dans de grands projets, afin de nous concentrer un maximum sur l'amortissement de nos investissements.

A ce titre, l'année comptable 2020 qui a été bouclée début 2021 s'est soldée par un résultat positif de CHF 3'003.82, après avoir effectué des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 224'935.18.

La situation sanitaire ayant peu impacté l'année 2020, nous estimons que l'impact sur cette année 2021 écoulée sera limité. Ce qui devrait maintenir une certaine stabilité dans nos finances.

Ressources humaines et informatique

Un immense MERCI à Thérèse Boffa qui a œuvré dans notre commune pendant de très nombreuses années. Mme Boffa est décédée à la suite d'une longue maladie. Son dévouement, sa bonne humeur et sa jovialité envers tous les citoyens de la Chaux resteront longtemps dans nos mémoires.

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, collaborateur communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Le poste de secrétaire municipale est occupé par Mme Sandrine Bühler depuis le 1^{er} septembre 2020.

La conciergerie des différents bâtiments communaux est assurée par Mmes Corinne Sumi et Arta Haxhimeri.

M. Pierre-Alain Voland aide le collaborateur communal, notamment à la déchetterie.

Domaines

Les domaines ayant été redistribué en 2020, aucun changement n'a été effectué en 2021.

6. Dicastères de Catherine Guex (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021)

Écoles

Le Covid a encore fortement influencé la vie scolaire durant les 6 premiers mois de 2021.

Primaire : notre village compte 46 élèves primaires répartis dans les collèges de Mont-La-Ville, L'Isle, Cuarnens, Chavannes-Le-Veyron, Grancy, Gollion, Cossonay et La Chaux, ceci jusqu'au 30 juin 2021. À partir de la rentrée scolaire d'août 2021, les collèges de La Chaux et Chavannes-Le-Veyron ont fermé leurs portes.

La construction du collège des Chavannes 2 s'est terminée en juin 2021 ; l'ASICOVV est désormais propriétaire d'un bâtiment qui comprend 9 salles de classe, 2 salles dédiées aux devoirs surveillés et aux réseaux, 1 salle de rythmique et 1 bibliothèque scolaire. Des locaux administratifs, une salle des maîtres, une cuisine de régénération et un réfectoire prennent également place sur ce site. L'inauguration a eu lieu le 7 octobre 2021 malgré les contraintes liées à la pandémie.

Secondaire : notre village compte 12 élèves en secondaire, enclassés sur le site du PAM à Cossonay.

Collège de La Chaux

Nos 2 classes primaires ont définitivement fermé leurs portes pour la rentrée scolaire d'août 2021 ; elles ont laissé la place à 2 nouvelles structures.

- La classe du rez est occupée par le *Préau du Veyron* ; espace intergénérationnel qui accueille la bibliothèque et où s'organisent diverses animations ; le tout, géré par des habitants(es) du village.
- La classe du haut est occupée par 2 cabinets de thérapeutes.

Cantines scolaires

En 2021, les cantines du PAM et de L'Isle ont accueilli les élèves de 7P et 8P dans le cadre de l'horaire continu. Les repas sont livrés sur les 2 sites par la société Miam-Miam Sàrl.

Cantines villageoises

De compétence communale, elles sont sises sur le territoire des communes de Cossonay, Cuarnens, Gollion et (Grancy, jusqu'au 30 juin 2021).

Transports scolaires

Pour les primaires, le mandat est attribué à l'entreprise MBC, dont le contrat court jusqu'au 31 juillet 2023.

Les élèves du secondaire sont munis d'un abonnement Mobilis et ont accès aux bus de ligne.

Loyers des bâtiments scolaires

Le Comité de Direction de l'ASICOVV a déterminé les loyers des bâtiments scolaires en fonction de l'article 28 des statuts de l'Association. Pour chaque collège, les diverses salles donnent lieu à un loyer forfaitaire.

Les loyers pour nos classes ont été versés jusqu'au 31 décembre 2021 et le seront encore jusqu'au 30 juin 2022.

Piscine intercommunale du Complexe des Chavannes

Ouverture des cours de natation dès la rentrée scolaire 2021-2022.

La piscine est utilisée par les élèves du secondaire à raison de 10 périodes de 45 min par semaine.

L'enseignement de la natation pour le primaire se fait sur la base d'un tournoi par trimestre.

Devoirs surveillés

Des périodes de devoirs surveillés sont proposées sur les sites des Chavannes 2, du PAM et de L'Isle.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV)

5 préavis ont été présentés :

Préavis no. 01/2021 : relatif aux comptes 2020

Préavis no. 02/2021 : relatif au budget 2022 de l'ASICOVV

Préavis no. 03/2021 : délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du Codir de l'ASICOVV –

Préavis no. 04/2021 : rémunération des membres du Codir de l'ASICOVV pour la durée de la législature 2021-2026

Préavis no. 05/2021 : fixation des indemnités des membres du Conseil intercommunal de l'ASICOVV, du bureau et des commissions.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICOPE) / élèves secondaires

2 préavis ont été présentés :

Préavis no.1 : relatif à l'adoption des comptes 2020

Préavis no.2 : relatif à l'adhésion des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, L'Isle, Marazzi et Mont-La-Ville à l'ASICOPE.

Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC)

4 préavis ont été présentés :

Préavis no.01/2021 : relatif à la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine des Chavannes.

Préavis no.02/2021 : relatif à la gestion et aux comptes 2020

Préavis no.03/2021 : relatif au budget 2022

Préavis no.04/2021 : relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du Codir de l'ASPIC pour la législature 2021-2026.

Les aînés

Un comité composé de 6 bénévoles organise diverses animations tout au long de l'année pour le bien-être de nos aînés.

La pandémie a passablement mis à mal les animations ; nous avons tout de même pu organiser :

- Un après-midi pétanque
- La broche canadienne
- La visite de la Maison de l'Absinthe à Môtiers
- Table d'hôtes chez la famille Uldry
- La visite du moulin de Sévery
- Le Noël des aînés
- Table au bistrot environ 6 fois dans l'année

Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO)

25 communes en font partie pour gérer l'accueil préscolaire, parascolaire et en milieu familial.

4 préavis ont été présentés au conseil intercommunal :

2020-2025 : Le CI a adopté un plan de développement sur 5 ans (88 places d'accueil préscolaire et 309 places d'accueil parascolaire)

Préavis 01/2021 : relatif aux comptes de fonctionnement et rapport de gestion 2020

Préavis 02/2021 : relatif à la délégation de compétences pour la législature 2021-2026

Préavis 03/2021 : relatif à la rémunération des membres du Codir Ajerco pour la législature 2021-2026

Préavis 04/2021 : relatif aux indemnités et jetons de présence du Bureau du C.I et des commissions pour la législature 2021-2026.

AFFAIRES SOCIALES EXTERIEURES

Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC)

Revenu d'insertion (R.I.)

En ce qui nous concerne, les dossiers R.I à traiter en 2021 sont au nombre de 4.

Agence d'assurances sociales (AAS)

Le financement est essentiellement basé sur la participation des communes par rapport au nombre d'habitants au 31.12 de l'année précédente.

CMS du Nord vaudois (ASPMAD)

8 CMS = Cossonay, Grandson, La Vallée de Joux, Orbe, Ste-Croix, Vallorbe, Yverdon, Yvonand.

Le financement des CMS est à la charge du canton.

Les cultes

Pour 2021, seuls 2 cultes ont eu lieu dans l'église de La Chaux.

Pour le plus grand plaisir de nous tous, les fenêtres de l'Avent ont à nouveau illuminé nos soirées.

Culture

Notre association La Chaux 2000 devait fêter ses 20 ans en 2020 ; Covid oblige, la fête a été célébrée du 2 au 4 septembre 2021. Ce fut aussi l'occasion, pour la Municipalité, d'inaugurer la Plage (renaturation des berges du Veyron).

Les Pages musicales, le Théâtre du Comsi, Le F.C. Veyron-Venoge, la Jeunesse, le Jardin se Crée ont animé notre village par leur créativité et tout ceci, entre les mesures sanitaires du moment.

7. Dicastères de Mary-Laure Etienne (dès le 1^{er} juillet 2021)

Sécurité publique

Protection civile : l'année 2021 a été encore principalement consacrée au COVID 19 pour l'ORPC avec des aides et appui dans des EMS, hôpitaux, clinique et centre de dépistage.

La PC s'est engagée également pour la vaccination itinérante dans divers EMS.

Police : la Police cantonale a procédé à 7 contrôles de vitesse dans notre commune, aux mois de janvier, février, mars, avril, juillet, novembre, décembre. Entre 140 et 270 véhicules ont été contrôlés lors de ces campagnes. Le taux d'infraction de notre commune a été à 4 reprises inférieur à celui du Canton et à 4 reprises supérieur.

Patrimoine bâti

Les bâtiments communaux, appartements et locaux ont fait l'objet de différentes petites interventions de rénovation et d'entretien courant pour le bon fonctionnement des utilisateurs et le maintien des installations courantes.

Nos appartements sont tous loués. La salle villageoise, la buvette et le Paddock sont occupés régulièrement pour des manifestations privées, assemblées et cours divers ; ils sont loués par nos villageois mais aussi par des personnes extérieures au village.

La salle de classe, située au 1^{er} étage du collège, a été louée à un tiers dès mi-septembre.

8. Dicastères de Michel David (dès le 1er juillet 2021)

Routes

Le chemin Sur Granges étant très dégradé devant la ferme Wuichet, un projet de réfection a été établi. Les travaux ont été mis au budget courant d'entretien des routes 2022.

Cimetière

L'entretien du cimetière est assuré avec soin par notre employé communal.

Energie

Le bâtiment de la laiterie a été rénové avec comme but une utilisation rationnelle et économique de l'énergie. L'ensemble de l'enveloppe du bâtiment ayant été désormais correctement isolée, la puissance nécessaire au chauffage des locaux est inférieure à 12 kW.

La production de chaleur ainsi que la production d'eau chaude sanitaire est assurée par une pompe à chaleur de 17kw connectée sur 2 sondes géothermiques. Le système peut également être utilisé en mode inversé en été pour rafraichir les appartements tout en réinjectant la chaleur dans le sous-sol.

Une installation solaire photovoltaïque de 8.5 kWc produisant 7'300 kWh par année a été installée en toiture. La production est principalement utilisée en autoconsommation et revendues aux différents locataires de l'immeuble. Les décomptes sont établis par la SEIC (Société Electrique Intercommunale de la Côte) qui est spécialisée dans la gestion des RPC (Regroupement dans le cas de la consommation propre)

Déchets

➤ **Valorsa SA**

Notre commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du Canton.

De même, notre commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

En 2021, notre commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants via le train ou la station de compactage.

Notre commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. La convention avec le périmètre arrivant à échéance, une nouvelle convention a été ratifiée cette année.

Notre Municipal en charge du dicastère des déchets a participé à une séance d'information sur les relations que notre commune entretient avec le périmètre de VALORSA.

Finalement, en 2021, le capital-actions de l'entreprise a été réactualisé sur la base des chiffres officiels du SCL, validant la population des communes vaudoises au 31 décembre 2019. Notre Municipalité détient dorénavant 16 actions de 800.- CHF sur un capital-actions de 6'800'000.- CHF entièrement libéré.

En 2021, la pandémie de coronavirus n'a pas permis de tenir l'Assemblée générale en présentielle. Elle a eu lieu de manière scripturale sans la participation physique des actionnaires.

➤ *Ordures ménagères*

Nous observons pour notre commune une stabilisation voir une légère diminution du tonnage des ordures ménagères ces cinq dernières années.

	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre d'habitants	398	391	395	410	420
Taux de collecte séparée	65.30%	57.80%	57.30%	60.60%	58.30%
Ordures ménagères [t]	35.91	37.39	36.27	38.49	40.33
Commune [kg/hab]	90.2	95.6	91.8	93.9	96
Périmètre [kg/hab]	112	110.5	107	109.4	107.9
Canton [kg/hab]	137.3	137.1	137.3	140.8	144.7

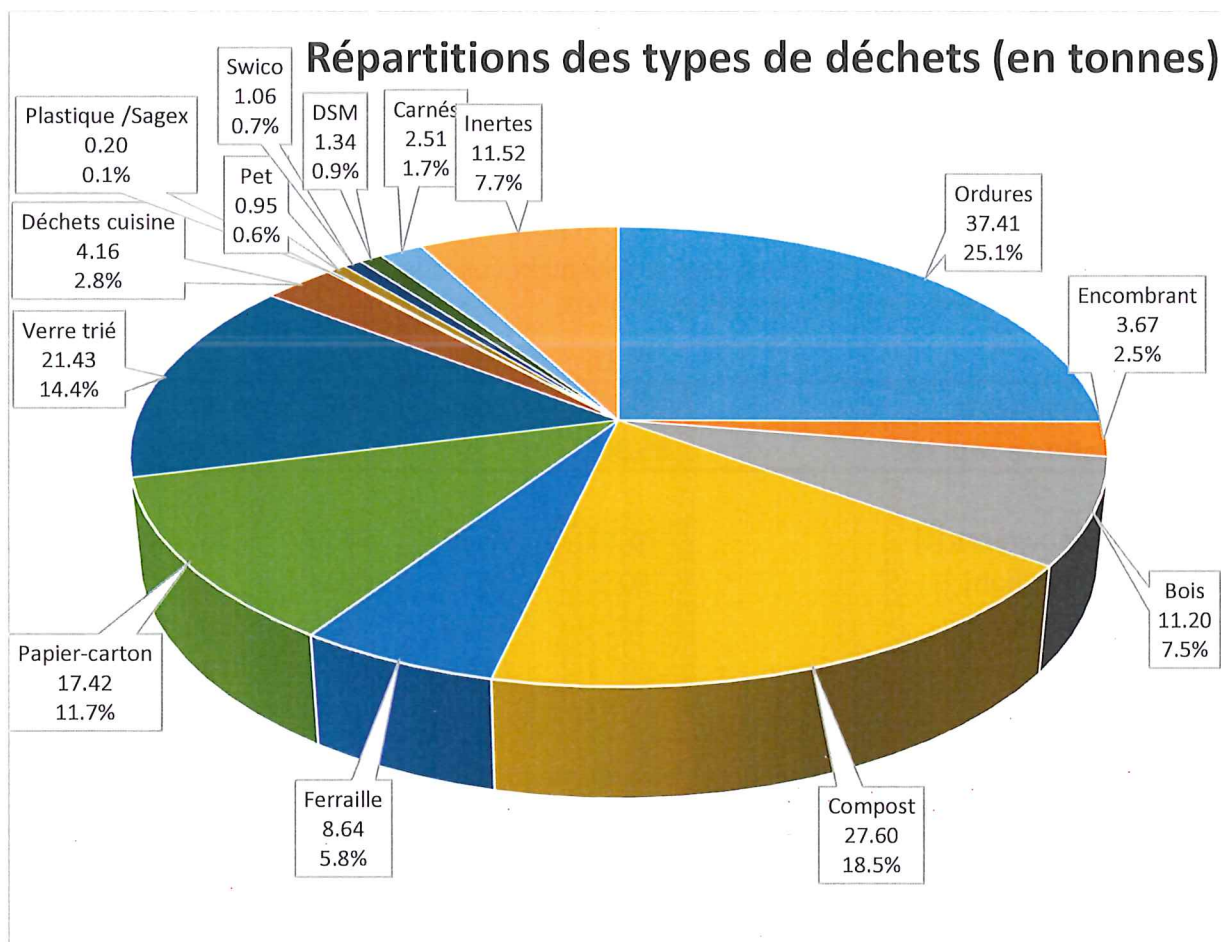
Le groupement des sacs pour la collecte des ordures ménagères tendant à diminuer au fil des années, une carte de points de collectes fixes a été distribuée à la population afin d'optimiser les arrêts du camion et la durée du ramassage.

Suite à différents retours de citoyens signalant des déchets sauvages et mégots abandonnés sur le domaine public, des nouvelles poubelles ainsi que des cendriers de sensibilisation à la problématique des mégots ont été commandés en vue d'une installation au printemps 2022. Une campagne de sensibilisation contre l'abandon de déchets a également été menée avec l'installation de différents panneaux sur les lieux publics.

➤ *Déchetterie*

La directive pour le tri et la collecte des déchets a été remise à jour pour le début de législature et distribuée avec la brochure Info La Chaux 2021-2026. Les quantités évacuées par notre déchetterie sont stables par rapport aux années précédentes. Le réacheminement des grosses quantités de déchets verts, par les personnes directement à la Compostière de la Venoge de Cossonay, permet de n'avoir plus qu'une intervention annuelle de broyage et évacuation pour la déchetterie de La Chaux.

Notre structure simple mais fonctionnelle nous permet de maintenir des coûts opérationnels relativement bas. Il faut cependant garder en tête que la déchetterie, comme nous la connaissons actuellement, remplit difficilement les normes d'exploitation cantonale et sera vouée à être déplacée avec l'adoption du nouveau PGA. Ceci nous amène à rester attentif à tout projet de déchetterie régionale pouvant voir le jour en périphérie de notre commune.



INFORMATIONS DIVERSES

a) Informations au public

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Le Journal de Cossonay, 24 Heures et la Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (3 parutions en 2021)
- Site internet communal
- Pilier public
- Flyers.

b) Statistique de la population

La population de notre commune a légèrement augmenté. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2021, la population se répartit de la manière suivante :

	2021	2020	2019	2018
Nombre d'habitants	398	391	392	410
Nationalité suisse	357	351	350	366
Etrangers	41	40	42	44
Jeunes de moins de 16 ans	68	77	76	81

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil général de La Chaux :

- vu le rapport de gestion de l'exercice 2021,
- ouï le rapport de la Commission de Gestion et des finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le rapport de gestion 2021 tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Adopté en séance de Municipalité du 23 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Pascal Rossy



La secrétaire

Sandrine Bühler